SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2013 À 19 h

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2669e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 5 février 2013**, à 19 h à laquelle sont présents messieurs les conseillers Jacques Viens, Robert Marshall, Mario Larochelle, René Archambault, Pierre Pelletier et madame la conseillère Sylvie Ménard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Dean Thomson qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2013-02-01 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Viens et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2013 À 19 h

2013-02-03 **Adoption du procès-verbal du mardi 8 janvier 2013 à 19 h**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier à 19 h, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal de la séance tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des procès-verbaux

a) l'escompte de 4 % sur la taxation municipale 2013

Période de questions

Aucune question n'est posée lors de la période prévue à cet effet.

2013-02-04 **Adoption des comptes fournisseurs à payer en date du 4 février 2013**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2012 et 2013;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE conformément au règlement 522-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 4 février 2013 incluant les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2012 pour la somme totale de

199 911,33 $. Que la somme décrite de 81 402,12 $ soit prise à même le budget 2012 et que la somme décrite de 118 509,21$ soit prise à même le budget 2013.

QUE le conseil municipal entérine l'ensemble des comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2012 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-05 **Soumission de l'aménagement du puits SP/PE-07-09 et construction d'une conduite d'amenée d'eau # 15098 / Appel d'offres**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur, à un appel d'offres publiques pour le contrat # 15098 soit l'aménagement du puits SP/FE-07-09 et construction d'une conduite d'amenée d'eau;

ATTENDU QU'après le respect des processus utilisés par le biais du système d'appel d'offres du gouvernement du Québec, dix soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE seuls les trois plus bas soumissionnaires ont été étudiés pour vérifier la conformité des documents exigés incluant les déclarations du soumissionnaire et de conflit d'intérêts potentiel de la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'À la suite de l'analyse de conformité des documents pour les trois plus bas soumissionnaires un s'avère non conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à octroyer le contrat à l'entrepreneur ayant présenté la plus basse soumission conforme et ayant obtenu toutes autres autorisations nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Viens et **RÉSOLU** de retenir la soumission de Excavation St-Pierre & Tremblay inc. en date du 30 janvier 2013 accompagnée des annexes faisant partie intégrante de sa proposition.

QUE le contrat lui est accordé seulement à la suite de la réception, par la Municipalité, des certificats du MDDEP, le dépôt de garantie requis et la garantie des crédits disponibles afin de respecter les exigences et lois dont la Municipalité est assujettie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-06 **Adoption du rapport d'activité du projet de La Petite Séduction**

ATTENDU QU'UN rapport d'activité du projet de La Petite Séduction a été remis au CLD de Rouville dans le cadre du Pacte rural en 2012;

ATTENDU QUE le Pacte rural a octroyé des fonds destinés en guise d'aide financière au projet de La Petite Séduction afin de favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** d'adopter le rapport d'activité de La Petite Séduction tel que transmis au CLD de Rouville afin de finaliser le projet du programme d'aide financière et que la somme de 3 600 $ soit remise à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-07 **Embauche de M. François Messier / Pompier à temps partiel**

ATTENDU QU'un processus d'entrevue a été effectué pour l'embauche de pompiers à temps partiel au département du Service de sécurité des incendies de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande l'embauche de Monsieur François Messier à titre de pompier à temps partiel au sein de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, lequel a satisfait aux exigences de l'évaluation physique, théorique et à l'entrevue;

ATTENDU QUE l'emploi est sujet à une période probatoire de six mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de retenir la candidature de Monsieur François Messier pour combler le poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité des incendies, et ce, à compter de la date d'embauche déterminée avec Monsieur Larose, directeur du Service de sécurité des incendies selon les dispositions de travail établies et signées entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-08 **Nomination par la Municipalité de membres siégeant à l'OMH**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford est administré par un conseil d'administration qui conduit les opérations;

ATTENDU QUE l'OMH est composé de sept membres dont trois doivent être nommés par le Conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis en septembre annonçant la fin de mandat des membres nommés par le Conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** de nommer monsieur René Archambault (conseiller municipal), Monsieur Patrick Rainville (citoyen) en qualité de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford.

QUE la municipalité fasse paraître dans le prochain journal municipal une invitation à la population à faire connaître leur intérêt pour siéger sur le comité de l'OMH afin de combler le poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-09 **OMH - États budgétaires exercice 2012, Révisé 4**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford dépose au conseil municipal les états budgétaires 2012, Révisé 4.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Viens et **RÉSOLU** que le conseil municipal adopte les états budgétaires 2012 révisés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-10 **OMH - États budgétaires exercice 2013, Enveloppe ACE et PPI**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford a soumis à la Municipalité les résolutions 40-12-12 et 29-10-12 relativement à des dépenses additionnelles aux prévisions budgétaires 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accepter les modifications apportées aux prévisions budgétaires faisant l'objet de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-11 **Nomination de la personne autorisée / Programme général d'aide financière / Ministère de la Sécurité publique**

ATTENDU QUE la sécheresse survenue du 1er mai au 31 octobre 2012 a entraîné une baisse du niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette sécheresse a causé une pénurie d'eau potable pour la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a engagé des dépenses additionnelles aux dépenses courantes pour le transport et la distribution d'eau potable à ses citoyens;

ATTENDU QUE par le décret n^{o} 1271-2011 du 7 décembre 2011 du Ministère de la Sécurité publique, la Municipalité peut bénéficier du programme général d'aide financière lors de sinistres réels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** de nommer monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, la personne autorisée pour le Programme général d'aide financière du Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-12 **Offre de services pour assurer le service d'urbanisme**

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services occasionnels d'un professionnel au niveau de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la firme GESTIM (Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale) a soumis une offre de service pour assurer le service de l'urbanisme selon les besoins réels de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de convenir d'une entente relative aux services d'urbanisme avec la firme Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale selon les termes et conditions définies à l'offre de services datée du 29 janvier 2013 et d'en autoriser la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-13 **Offres de services de formation entreprise CogniVers**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a reçu une offre de services de l'entreprise CogniVers de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'offrir une formation continue de plus de 50 heures au directeur général de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de l'employé municipal en vue de lui permettre d'améliorer la qualité de son travail auprès de la municipalité et des contribuables;

ATTENDU QUE de son côté, l'employé municipal reconnaît l'importance de la formation du perfectionnement afin de maintenir une prestation de travail professionnel et de qualité;

ATTENDU QUE dans cette perspective, l'employé municipal est encouragé à suivre des cours de perfectionnement et de session d'information de façon régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford retient les services de l'entreprise CogniVers de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'offrir des sessions de formation et de coaching en gestion de changement telles que présentées le 28 janvier 2013 et d'en autoriser la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-14 **Demande d'appui financier / Héritage Abbotsford**

Monsieur Robert Marshall déclare des intérêts pécuniaires à titre de bénévole actif chez Héritage Abbotsford et se retire des discussions et des libérations.

ATTENDU QU'Héritage Abbotsford sollicite une aide financière de la part de la municipalité afin de permettre un bon fonctionnement administratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford accepte de contribuer pour la somme de 1 000 $ pour l'année 2013 tel que prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Viens et **RÉSOLU** d'autoriser le paiement de 1 000 $ à Héritage Abbotsford pour l'année 2013.

QUE conformément aux exigences de la municipalité le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la municipalité avant de transmettre le versement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-15 **Demande d'aide financière – FADOQ / Club de l'âge d'or**

ATTENDU QUE la FADOQ / Club de l'âge d'or de Saint-Paul-d'Abbotsford sollicite un appui financier afin de réaliser différentes activités tout au long de l'année à leurs membres et non-membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2013 en accordant un montant de 1 500 $ à l'organisme.

QUE conformément aux exigences de la municipalité le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la municipalité avant de transmettre le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-16 **Demande d'aide financière société d'histoire de généalogie des quatre lieux**

ATTENDU QUE la Société d'histoire et de généalogie des quatre lieux sollicite un appui financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement pour l'année 2013 en accordant un montant de 1 000 $ à l'organisme.

QUE la municipalité demeure ouverte à toute autre entente de services additionnels pouvant être offerts à la population en entente et partenariat avec la municipalité.

QUE conformément aux exigences de la municipalité le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la municipalité avant de transmettre le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-17 **Demande d'aide financière – Maison des Jeunes des Quatre Lieux**

ATTENDU QUE la Maison de Jeunes des Quatre Lieux sollicite un appui financier pour l'année 2013 dans divers projets;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir l'ensemble des activités offertes par la Maison des Jeunes des Quatre Lieux par un versement unique et laisser la liberté à l'organisme de gérer les fonds disponibles à bon escient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'accorder de verser un montant de 200 $ pour l'organisation qui contribue à l'épanouissement des jeunes de notre région.

QUE conformément aux exigences de la municipalité le formulaire pour une demande d'aide financière soit dûment rempli et transmis à la municipalité avant de transmettre le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-02-18 **Ami-Bus / Contribution au Transport adapté pour personnes handicapées**

ATTENDU QUE l'entente pour le transport adapté des personnes handicapées a été signée, le 25 février 2011 par les représentants de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente a pris effet le 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'organisme AMI-BUS a transmis le montant de la quote-part de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'établissant au prorata de la population selon la Gazette officielle des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité s'établit à 3,83 % de la contribution 2013 globale des municipalités établie à 133 400 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** d'accepter les prévisions budgétaires 2013 relatives à l'entente sur le transport adapté pour personnes handicapées pour un budget de 716 400 $ et impliquant une contribution financière de la municipalité de 5 115,61 $.

QUE monsieur Dean Thomson, maire ou monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, sont mandatés s'il y a lieu de signer les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

AM-2013-02-19 **Avis de motion / Adoption d'un nouveau règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme / règlement numéro 516 – 2009**

Monsieur Mario Larochelle donne avis de motion de l'adoption d'un nouveau règlement lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, abrogeant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

AM-2013-02-20 **Avis de motion / Modification du règlement de zonage / habitation pour employés saisonniers**

Madame Sylvie Ménard donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'une modification au règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

2013-02-21 **Demandes d'appui à la CPTAQ pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale**

ATTENDU QUE le requérant s'adresse à la municipalité pour une demande d'appui à la CPTAQ pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 516 309 situé sur le rang de la Montagne;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige une autorisation si la demande implique une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE le terrain est situé dans la zone agricole permanente soit la zone AA – 11;

ATTENDU QUE le projet de construction de la résidence unifamiliale se situe à l'extérieur de l'érablière et que l'implantation de la construction se fera sur la ligne de la marge avant telle que définie dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères de décision de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande respecte le règlement de zonage 483 – 2007 et que la superficie et le frontage du lot respectent les normes du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** de procéder à une demande d'appui pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 516 309 tel que requis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2013-02-22 **Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2013**

Le directeur général dépose le rapport des permis émis par le Service de l'urbanisme du 1er au 31 janvier 2013.

Varia

Rapport des délégués

Période de questions

Aucune question n'est posée lors de la période prévue à cet effet.

2013-02-23 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Dean Thomson	Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Maire	Directeur général